

## DÉLIBÉRATION n° 2026/033

L'an deux mille vingt-six et le 03 avril 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Moulias », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIEILH, Malika MARKIEWICZ, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Mathis DOURTHE, Sylvette PERE, José LOURERO DA SILVA, Marie SANSON, Gilles COLOMB, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Robert MONZANI, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Marie DA BENTA et Jacqueline ALFONZO.

**Secrétaire de séance :** Joël MANO

**OBJET :** Election des membres du conseil municipal siégeant au comité de la Caisse des Ecoles

Le comité de la caisse comprend (R212-26 du code de l'éducation)

- Le maire, président ;
- L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant ;
- Un membre désigné par le préfet ;
- Deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;
- Trois membres élus par les sociétaires (parents d'élèves) réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés.

Le conseil municipal peut, par délibération motivée, porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale. Dans ce cas, les sociétaires peuvent désigner autant de représentants supplémentaires que le conseil municipal en désigne en plus de l'effectif normal.

Considérant que la ville compte 4 groupes scolaires, Monsieur le Maire propose de désigner 5 membres pour siéger à la caisse des écoles, en sus du Maire qui est président de droit. Les parents d'élèves pourront ainsi être représentés par 6 sociétaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

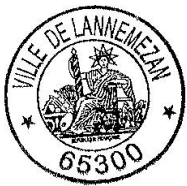
**DECIDE**

- de procéder au vote pour la désignation des représentants du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles :

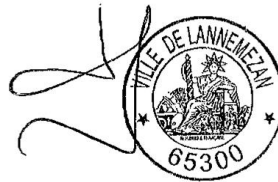
Sont élus les représentants du Conseil Municipal suivants :

Joël MANO
Christophe LOTTIN
Stéphanie NOGUES
Malika MARKIEWICZ
Robert MONZANI

Le secrétaire ,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 9 avril 2026